# Demande de renouvellement d'un passeport à l'étranger. Procédure dématérialisée. Expérimentation

## Revue - Etat Civil

### Source - JO

Le décret n° 2023-998 du 27 octobre 2023 porte expérimentation de la procédure dématérialisée de demande de renouvellement d'un passeport. L'expérimentation vise à faciliter les démarches administratives des Français de l'étranger, dont les déplacements auprès des ambassades et consulats sont parfois longs et coûteux. Cette expérimentation débute à compter du 1er mars 2024 et prend fin le 28 février 2025.